Nations Unies A/69/86

Assemblée générale

Distr. générale
21 mai 2014
Français
Original: anglais

Soixante-neuvième session
Point 106 de la liste préliminaire*
Prévention du crime et justice pénale

Prévention du crime et justice pénale

Note du Secrétaire général

Conformément à la résolution 68/195 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à cette dernière le rapport de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption sur les travaux de sa cinquième session, tenue à Panama du 25 au 29 novembre 2013 (CAC/COSP/2013/18).

* A/69/50.

V.14-03403 (F) 050614 060614

Merci de recycler